



Retard sur le paiement d'un solde de tout compte

Par **HELPTARK**, le **23/11/2014** à **23:50**

Bonjour,

Je vous explique mon problème rapidement. Alors, j'ai quitté mon entreprise et mon solde de tout compte à été payé 3 semaines plus tard (la date du chèque comme preuve), est ce que je peux demander des indemnités de retard ?

J'ai fait beaucoup de sacrifice pour mon ancien employeur, j'ai cumulé 46 jours de congés ! je les ai pas pris pour l'arranger et parce que je pouvais pas les prendre, et lui il c'est foutu de ma gueule en me faisant galérer pour mon solde de tout compte.

Merci d'avance pour votre aide.

Par **P.M.**, le **24/11/2014** à **08:56**

Bonjour,

Il est admis que le solde de tout compte puisse être délivré au plus tard à la date habituelle de la paie, il faudrait savoir si c'est le cas...